

CHOISIR LES ARTICLES DE MERCHANDISING

Les articles promotionnels ou de merchandising peuvent constituer une source de revenus importante pour une manifestation.

Lorsqu'ils sont choisis selon des critères de durabilité, ils permettent de proposer au public des produits utiles et de qualité, en cohérence avec les valeurs et la vision du comité d'organisation.

Avant la manifestation

- **Définir les messages** que les articles de merchandising doivent transmettre.
- **Déterminer le public cible et la quantité** : privilégier un merchandising ciblé et de qualité plutôt qu'une production de masse à faible valeur ajoutée.
- **Choisir les types d'articles** les plus pertinents en lien avec le thème et l'esprit de la manifestation.
- Favoriser les **matériaux et provenances durables** :
 - articles durables, sans emballage ni piles,
 - conçus à partir de matériaux naturels ou recyclés,
 - produits issus de l'artisanat local ou du commerce équitable,
 - produits réparables ou facilement recyclables.
- Préférer des **articles utiles** (gourdes, parapluies, sacs, etc.) aux objets décoratifs ou aux gadgets éphémères.
- Prévoir la **gestion des éventuels** stocks restants : don à des associations, réutilisation lors d'éditions futures, etc.
- **Intégrer des critères de durabilité dans la sélection** des fournisseurs et des produits : conditions de production, origine et qualité des matières premières, respect des normes sociales et environnementales.
- **Limiter la distribution d'échantillons gratuits (sampling)** ou la restreindre à des articles compatibles avec les principes de durabilité.

Pendant la manifestation

- Organiser la vente et la distribution des articles, en veillant à ce que les valeurs de durabilité soient visibles sur place (panneaux d'information, messages sur les stands, conseils d'utilisation durable, etc.).
- Laisser aux visiteuses et visiteurs le choix de refuser un article promotionnel (ne pas simplement le leur remettre).

Après la manifestation

- Gérer de manière responsable les articles restants : don à des associations locales, redistribution à des partenaires ou réutilisation pour de futures manifestations.